



## INFORMATIONS CONCERNANT LE DEROULEMENT DU VOTE ELECTRONIQUE ELECTIONS DES DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES

**Ouverture : mercredi 8 octobre 2025 à 9h00 / Fermeture : vendredi 10 octobre 2025 à 12h30**

Contact : [e.segaud@lyceevangogh.nl](mailto:e.segaud@lyceevangogh.nl)

L'établissement enverra le **mercredi 8 octobre 2025**, au moment de l'ouverture des scrutins un e-mail invitant à se rendre sur le site de vote électronique.

Pour accéder au bureau de vote virtuel vous devrez suivre le lien contenu dans le message afin de vous authentifier au moyen de votre adresse e-mail. **Attention vous devez obligatoirement renseigner l'adresse à laquelle vous aurez reçu l'invitation.**

Un e-mail comportant un lien de connexion unique sera alors automatiquement envoyé (envoi via l'e-mail : [huissier@secure-vote.org](mailto:huissier@secure-vote.org)).

[huissier@secure-vote.org](mailto:huissier@secure-vote.org)

À moi ▾

Election des représentants des parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Pour cette élection, vous êtes invité(e) à voter par internet.

Vous trouverez dans ce courriel un lien à usage unique permettant d'accéder directement à votre bureau de vote. Vous ne devez sous aucun prétexte le communiquer à un tiers.

S.A.S. CG2M

Marc-Aurèle CARUCCI

Huissier de Justice associé qualifié Commissaire de Justice

France - Europe

<https://lf-lahaye-25-auth.secure-vote.org/>

EXEMPLE MESSAGE HUISSIER

**IMPORTANT - Si la même adresse e-mail est utilisée pour les deux responsables légaux : le premier qui s'authentifie déclenchera la génération et l'envoi par l'huissier de 2 e-mails contenant chacun une clé de vote distincte.** Vous devez donc **veiller au paramétrage de votre messagerie**. En effet, si le type d'affichage est en mode « par conversation » ou « conversation groupée », seul le dernier email reçu apparaît à l'écran. Vous devrez donc « dérouler » l'ensemble des messages reçus ou désactiver le mode « conversation ».

**Si vous ne trouvez pas l'e-mail d'authentification dans votre boîte de réception, veuillez vérifier dans votre boîte de courriers indésirables (spams).**

Après avoir cliqué sur le lien d'accès unique qui vous aura été communiqué, vous arrivez dans le bureau de vote virtuel et vous n'avez plus qu'à suivre les instructions pour effectuer votre vote.

### **ACCES ET CONNEXION DANS UN CADRE PROFESSIONNEL**

*L'administrateur système d'organisation publique ou privée peut, pour raison de politique interne relative à la sécurité, bloquer par défaut des emails contenant un lien d'une source non encore répertoriée ou l'accès à certains sites Web non préalablement autorisés.*

*Dans ce cas, l'électeur doit vérifier en amont que le service IT de l'entreprise/organisation permettra l'accès au domaine [secure-vote.org](https://lf-lahaye-25-auth.secure-vote.org/) qui héberge la plateforme de vote et/ou aux messages envoyés par [huissier@secure-vote.org](mailto:huissier@secure-vote.org).*